

COMPTE-RENDU du CHS-CT du 18 mai 2017

Sont présents :

– pour l'administration :

- Madame Isabelle ROUX-TRESCASES, Présidente du CHS, Directrice Départementale des Finances Publiques
- Madame Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources
- Monsieur Vincent BONARDI, Directeur Pôle Gestion Publique
- Madame Sylvie ZALDUA, Responsable de Division Budget Immobilier Logistique
- Monsieur Vincent BERNARD, INSEE
- Monsieur Jean-Marc GIORGI Assistant de Prévention DDFIP 87
- Madame Marilyne GAUTHERIE, Assistante de Prévention INSEE 87
- Madame Fanny RABBIA, assistante sociale

– pour les représentants du personnel FO DGFIP 87

- *Madame Catherine BRIANCHON-CAMPAGNE (titulaire)*
- *Madame Patricia VIOLET (titulaire)*
- *Monsieur Philippe LORNAC (suppléant)*

Secrétaire du CHS-CT : Madame Josiane JOUANNY

La séance prévue initialement le 18 mai 2017 matin a été reportée au 18 mai 14h00.

Compte tenu de l'incidence du report (déstabilisation des services, engagements professionnels et personnels), l'ensemble des OS souhaite que ces reports de dates restent exceptionnels.

Déclaration liminaire de la CGT.

Madame La Présidente annonce la confirmation de la nomination d'un Médecin de Prévention en Haute-Vienne : Le Docteur Michèle REBIERE prendra ses fonctions à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les permanences sont programmées les lundis, mercredis et vendredis.

À la demande de FO, Madame La Présidente précise que le périmètre de missions, fixé par le Secrétariat Général, comprend la reprise des consultations quinquennales, les consultations en urgence, les consultations à la demande des agents, les visites de postes.

Madame La Présidente rappelle que la prévention est au cœur des préoccupations de la Direction et met en avant la réactivité des services de la Direction dans l'accompagnement des postes et l'amélioration des conditions de vie au travail.

Elle reconnaît qu'à l'heure actuelle, la Haute-vienne ne s'inscrit pas dans une dynamique d'emploi. La conséquence première est la nécessité d'une adaptation permanente des services à l'évolution et aux changements de méthodes de travail.

Madame La Présidente insiste sur son attachement à effectuer la visite de l'ensemble des postes du Département.

Le quorum est atteint, la séance a été ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2017

Approbation à l'unanimité.

2. Compte rendu de la visite de Saint Junien

La secrétaire de l'intersyndicale CHS CT présente le compte rendu de la visite de Saint Junien. La délégation était composée de membres de l'Administration et de représentants des OS (1 par syndicat).

Certains problèmes existant lors de la visite sont résolus d'autres sont en cours d'études.

La visite du site de Saint Junien a permis de constater notamment les problèmes de luminosité des locaux : très fort taux d'ensoleillement pour certains bureaux et obscurité pour d'autres.

Compte tenu des échanges lors de la visite et des réponses au questionnaire envoyé à l'ensemble des agents, les OS valident l'achat de lampes sur pieds pour le bureau du SIE et l'achat de stores pour le reste du bâtiment.

Les OS remercient l'ensemble des agents pour la qualité de leur accueil.

Les OS proposent la programmation de la visite du site de Saint Yrieix compte tenu des consignations portées sur le registre hygiène et sécurité.

3. Budget 2017

Le début des travaux de nettoyage des filtres et prises d'air VMC rue Montmailler a permis de constater une certaine négligence dans la méthode de travail de la société intervenant (nettoyage succinct dans certains bureaux, dépoussiérage sans protection au-dessus des agents, envoi des débris poussiéreux sur la moquette ...).

Contact sera pris avec la société afin d'exiger des prestations de qualité, en respect des règles d'hygiène. La suite de l'intervention fera l'objet d'une surveillance particulière.

Changement des moquettes

Un recensement effectué par le BIL permettra de demander, courant septembre 2017, une prise en charge des travaux par la Direction Générale.

Concernant le budget CHS CT, la provision 2017 « changement des moquettes » demandée par les OS est donc libérée.

Proposition des OS :

Site Cruveilhier :

La sortie actuelle du parking rue Cruveilhier représente un danger certain (manque de visibilité, risque de collision ...).

Les OS demandent donc la création d'une sortie rue François Chénieux.

Après étude du devis, les OS valident les travaux d'aménagement de cette sortie.

Site Montmailler :

Les OS demandent l'installation d'un œilignon sur la porte d'accès au local « Caisse ».

Double écran :

Une partie seulement des écrans est livrée, à ce jour, le calendrier du déploiement n'est pas connu.

Vote du budget 2017 : les OS se sont abstenues au motif que le budget du CHS-CT complétait le budget de fonctionnement de la DDFIP et de l'INSEE.

4. Communication du DUERP et avis sur le PAP de la DDFIP

Le point est développé par l'Assistant de Prévention.

Avis sur le PAP : les OS se sont abstenues au motif que les risques psychosociaux ne sont pas reconnus (impact des restructurations, sous effectifs, surcharge de travail, stress...).

5. Réorganisation des services chargés des missions domaniales et de la PIE (pour avis)

Présentation par le Directeur Pôle Gestion Publique.

Ce point concerne la réorganisation du réseau des Domaines.

Cette restructuration impacte les trois Départements (87, 23, 19) : les missions sont regroupées à Limoges, l'effectif total passe de 8 à 5 agents (dont 1 poste non pourvu).

Les conséquences sont multiples : baisse des moyens, réorganisation du travail (nécessité dotation téléphones et ordinateurs portables), déplacements accrus, géographie élargie.

Avis sur la réorganisation : FO a voté contre aux motifs suivants : nouvelle perte d'effectif au sein de la DDFIP et incertitudes sur les nouvelles conditions de travail et la charge de travail.

Les autres OS se sont abstenues.

6. Points sur les chantiers immobiliers de la DDFIP

Toiture Cruveilhier : Expertise du 17/05/2017 effectuée par l'expert mandaté par le Tribunal Administratif (pré rapport avec premier chiffrage)
Prochaine étape : présentation au Tribunal Administratif

Réinstallation de Banlieue-amendes : La Direction attend l'expertise du bureau de sûreté immobilière.

Réinstallation des services sociaux : La Direction attend le financement.

Les OS alertent l'Administration sur l'état de délabrement des locaux hébergeant actuellement le CDAS.

Les OS demandent un suivi particulier.

Suite à l'alerte lancée lors de la dernière réunion du CDAS, une visite du site a été organisée par la Direction.

Des dégradations ont été constatées, toutefois il n'y a pas de risque immédiat.

7. Examen des consignations portées sur les registres Santé et Sécurité et compte rendu de l'exercice d'évacuation

Tous les points ont reçu une réponse.

Les OS proposent la programmation de la visite du site de Saint Yrieix compte tenu des consignations portées sur le registre hygiène et sécurité.

Exercices d'évacuation : En application de l'état d'urgence, les deux exercices (Montmailler et Cruveilhier) n'ont pu être effectués que partiellement.

Évacuation site Cruveilhier :

Deux points sont relevés par les OS :

-état du revêtement : il fera l'objet d'un devis

-fermeture du portail et isolement des agents sur le parking : des consignes seront données pour son ouverture lors de toute alerte.

8. Examen des déclarations d'accidents et fiches de signalement d'agression

Déclaration d'accidents :

3 accidents du travail

1 accident de trajet

Fiches de signalement :

Selon la gravité de l'agression la Direction a envoyé :

- 1 lettre de mise en garde
- 1 signalement au procureur de la République.

FO demande la plus grande clarté concernant la gestion des usagers dans un contexte « vigipirate » (accès public aux toilettes).

Les questions diverses ont été abordées au cours de chaque point.

Prochain CHS CT : le 20 juin 2017

Vos représentants au CHS CT sont à votre écoute et sont disponibles pour répondre à vos demandes d'informations supplémentaires.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu